044-214401317-20260526-1-AR

Réception par : 26-05-2026
Publication le : 26-05-2026

VILLE de PORNIC
(Loire-Atlantique)

ARR-PER-DAP-2026-89

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE PORNIC

Le Maire de la commune de Pornic,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L153-37 et L.153-45,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pornic approuvé le 6 avril 2023, mis à jour les 9 novembre 2023, 8 janvier 2024, 10 mars 2025, 15 octobre 2025 et 9 janvier 2026, ayant fait l'objet de modifications simplifiées approuvées les 26 juin 2024 et 13 mars 2025, modifié le 25 juin 2025 et mis en compatibilité le 10 juillet 2025 ;

Considérant que la modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de :

- préciser les règles applicables à la ZAC de la Ria au sein du secteur UR relatives à la mixité sociale, à l'implantation du bâti, aux modalités de calcul de la hauteur et à la volumétrie des constructions ;
- adapter les règles relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable.

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de réduire un Espace Boisé Classé, une zone agricole ou naturelle et forestière ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier, de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté ;

Considérant en conséquence que cette modification ne relève pas d'une procédure de révision du document d'urbanisme ;

Considérant que cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, d'appliquer l'article L.131-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant en conséquence que la modification envisagée entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée ;

Considérant que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du Maire ;

Considérant que le projet de modification simplifiée doit être notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la procédure de modification simplifiée prévoit une mise à disposition du public pour une durée d'un mois ;

ARRÊTE

Article 1 : La procédure de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de Pornic est prescrite.

Article 2 : La modification simplifiée a pour objet de :

- préciser les règles applicables à la ZAC de la Ria au sein du secteur UR relatives à la mixité sociale, à l'implantation du bâti, aux modalités de calcul de la hauteur et à la volumétrie des constructions ;
- adapter les règles relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable.

Article 3 : Le dossier de modification simplifiée n°3 sera notifié au Préfet et personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, avant la mise à disposition du public. Le cas échéant, les avis seront joints au dossier de mise à disposition du public.

Article 4 : Le dossier de modification simplifiée n°3 fera l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités qui seront arrêtées par délibération du Conseil Municipal, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Article 5 : A l'issue de la mise à disposition du public, la Maire présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement amendé pour tenir compte des observations du public ou des avis des personnes publiques associées, par délibération motivée.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'urbanisme. Il sera affiché en Mairie pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Pornic, le 22 mai 2026

Le Maire,

Antonie HUBERT

MAIRIE DE PORNIC (LOIRE-ATLANTIQUE)

LES VENTES AUX ENCHÈRES DANS L'OUEST

Tant qu'il y a des timbres…

● Christophe Penot

Il paraît qu'il est né en Angleterre en 1840, et en France neuf années après. Rien que cette évocation devrait suffire à le démasquer : oui, nous parlons du timbre, objet universel ayant fait le bonheur de nombreuses générations. Évidemment, les grands anciens, capables d'envoyer des lettres d'amour sans trop buter sur l'orthographe, ne sont plus de ce monde. Et ceux qui demeurent, manifestement, ont pris du ventre et des cheveux blancs. Mais ils existent. L'espoir demeure donc avec eux.

Combien de philatélistes reste-t-il en France, aujourd'hui ? Les optimistes annonçaient, au début 2026, quelque 580 000 personnes. Mais, en rapprochant sa loupe, Pierre Julien, chroniqueur spécialisé pour *Le Monde*, n'était pas sans souligner que l'âge moyen de ces collectionneurs dépassait les 67 ans : on a connu des passions plus modernes ! Seconde remarque : 70 % des philatélistes sont des hommes. Autrement dit, selon les statistiques, le timbre serait un peu misogyne. La question est posée. Qu'il nous soit cependant permis de confier nos plaisirs d'enfants quand, penchés au-dessus d'une bassine d'eau tiède, nous laissions patiemment les timbres quitter leur enveloppe… Petits carrés ou petits rectangles en couleur, nés pour relier des familles et transmettre — du moins on l'espère — de bonnes nouvelles. Et même, certaines fois, des billets doux…



Des milliers de timbres à vendre, jeudi, à Nantes. À tous les prix.
| PHOTO : TALMA ENCHÈRES

Sans compter qu'ils enseignaient au passage l'histoire et la géographie. Pour preuve, les milliers de timbres qui seront à vendre, en albums ou à l'unité, jeudi prochain, à Nantes, sous le marteau de Virginie Bertrand. À tous les prix. Pour tous les rêves.

*« **Prendre à 75 ans du papier, de l'encre, une plume, une enveloppe, un timbre pour envoyer quelques mots à quelqu'un dont on est sûr, je trouve cela extrêmement beau** »*, avouait Sacha Guitry.

SUR VOTRE AGENDA

Coutances (50). Par É. Boureau, ce samedi, à 10 h et à 14 h 15 : bijoux, or, argenterie, tableaux, dessins, art et décoration, mobilier. 362 lots. 02 33 19 01 80.
Concarneau (29). Par T. Brélivet, ce samedi, à 13 h 30 : bijoux, montres, argenterie, monnaies. 78 lots. À 14 h 30 : tableaux, faïences, livres de l'art breton. 479 lots. 02 98 97 12 98.
Landeleau (29). Lieu-dit Keravel. Par A.-C. Wassilieff, ce samedi, à 14 h : fonds d'atelier du peintre et sculpteur Olivier-Dupont Danican. 51 lots. 02 97 25 09 32.
Vannes (56). Par J.-P. Ruellan, ce samedi, à 14 h : maroquinerie, montres, mode, haute-couture. 201 lots. 02 97 47 26 32.
Saint-Lô (50). Par M. Laurenson, ce samedi, à 14 h : or, bijoux, montres, monnaies, médailles. 219 lots. 02 33 57 01 35.
Le Mans (72). Par ADN Enchères. Exclusivement en ligne, dimanche, à 10 h : vêtements, chaussures, accessoires. Produits neufs. 384 lots. 08 21 23 08 72.
Le Mans (72). Par N. Pastor. En ligne, dimanche, à 14 h : or, monnaies, montres, bijoux, argenterie. 293 lots. À 17 h : originaux et multiples d'art contemporain. 464 lots 02 52 56 14 86.
Rennes (35). Par C. Jézéquel, lundi 1er juin, à 14 h : tableaux, dessins, estampes. 143 lots. 02 99 31 58 00.
La Flèche (72). Par C. Duval, lundi 1er juin, à 14 h 15 : brocante, mobilier, objets de décoration, porcelaines, tableaux. 313 lots. 02 43 94 03 81.
Nantes (44). Par Couton-Jamault-Hirn, mardi 2, à 14 h : livres anciens, vins, spiritueux. 189 lots. 02 40 89 24 44.
La Roche-sur-Yon (85). Par I. Girardot, mercredi 3, à 14 h : mode, bijoux, bibelots, tableaux. 87 lots. 02 51 05 29 84.
Nantes (44). Par V. Bertrand, jeudi 4, à 10 h et à 14 h : timbres, cartes postales, vieux papiers. 586 lots. 02 40 74 41 28.

Sauf indication contraire, ventes en présentiel et en ligne sur interencheres-live.com.

520 000 €

À Paris, le 23 mai, sous le marteau d'Alexandre Millon, pour le maillot du footballeur Diego Maradona, porté pour la demi-finale Argentine-Belgique lors de la Coupe du monde 1986. Jolie somme, à faire rougir le Nantais Maxime Bossis dont l'un des maillots qu'il a porté en équipe de France, floqué de son fameux n° 3, est parti à 3 200 € !

Ventes aux enchères

Vente aux enchères publiques
Jeudi 25 juin 2026 à 10h00
A PARIS (75001), 12 avenue Victoria
Dans les locaux de la Chambre des notaires de Paris
(Dépôt des consignations à 9h00)

Des biens immobiliers suivants en **UN SEUL LOT :**

Immeuble de bureaux sis **ANGERS** (49000) 9, boulevard du Maréchal Foch, en monopropriété, d'une surface de 547 m² pondérée et **678 m² de surface utile**, type hôtel particulier en hypercentre d'Angers, de 3 étages, composé de :

- Au sous-sol : une salle de serveur, un local d'entretien, un local technique, un débarras, trois salles d'archives, deux dégagements.
- Au rez-de-chaussée : un hall desservant quatre bureaux, une cuisine, une entrée secondaire et des sanitaires.
- Au premier étage : un palier desservant cinq bureaux, des sanitaires et un dégagement.
- Au deuxième étage : un palier desservant quatre bureaux, des sanitaires, un dégagement et un débarras.
- Au troisième étage : un palier desservant une salle de réunion, une cuisine et des sanitaires.
- Un bâtiment annexe comprenant une chaufferie, un local vélos.

Six emplacements de stationnement sont également inclus dans cette vente, un emplacement étant situé sur le site même de l'hôtel particulier, les cinq autres constituant des lots de copropriété situés à proximité immédiate, au 3 boulevard Foch, 49000 Angers, en sous-sol.

MISE A PRIX : 1.400.000 €

Visites organisées les 8, 13 et 18 juin 2026, sur rendez-vous (contacts ci-dessous)

Cahier des conditions de vente et modalités pratiques pour enchérir :
Contactez Me Emmanuel BOUVIER ou Mme Emmanuelle URVOY,
GROUPE ANJOU LOIRE NOTAIRES au 02.41.32.88.15 / office.feneu@aln.notaires.fr

Pour toutes demandes d'enchères par telephone, internet ou par ordre :
veuillez contacter le service des ventes aux enchères au
01 44 82 24 82 / contact.encheres@notantis.com

Descriptif des conditions et de la procédure de vente sur le site www.immonotairesencheres.com

Crédit Municipal de Nantes
2, rue Marcel Paul
BP 90625
44006 NANTES CEDEX 1
02 40 99 21 00

Vente aux enchères publiques
Par Selarl COUTON JAMAULT HIRN,
commissaires-priseurs judiciaires

JEUDI 4 JUIN 2026
à 14 heures

BIJOUX, ARGENTERIE,
buste en biscuit, …

Exposition unique le matin de 9h30 à 11h30
Les lots de pièces, lingots et bijoux destinés à la fonte sont vendus sur désignation.

Liste des objets disponible sur le **www.creditmunicipal-nantes.fr**
Enchères en live sur www.interencheres.com
Pour tout renseignement, contactez-nous au 02 40 99 21 00

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

Gorges

Réfection du sol sportif du Gymnase Complexe sportif de la Margerie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Gorges.
Numéro national d'identification :
Siret : 21440064000048.
Ville : Gorges.
Code postal : 44190.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://demat.centraledesmarches.com
Identifiant interne de la consultation : 2026_01.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Aurélien Prévost.
Adresse mail du contact : aurelien.prevost@gorges44.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 06 93 90.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 11 juin 2026 à 17 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : réfection du sol sportif du Gymnase Complexe sportif de la Margerie.
Code CPV principal : 45432130-4.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché :
La présente consultation concerne : réfection du sol sportif du gymnase complexe sportif de la Margerie.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : revêtements de sols, menuiserie.
Lieu principal d'exécution du marché : Gymnase du Complexe de la Margerie, rue du Pré Neuf, 44190 Gorges.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : escalier bois.
Code CPV principal : 45422000-1.
Lieu d'exécution du lot : Gymnase du complexe de la Margerie, rue du Pré Neuf, 44190 Gorges.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.
Description du lot : sols sportifs.
Code CPV principal : 45432130-4.
Lieu d'exécution du lot : Gymnase du Complexe de la Margerie, rue du Pré neuf, 44190 Gorges.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : revêtements de sols.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Avis administratifs

Ville de PORNIC
Prescription de la modification simplifiée n° 3 du PLU

AVIS

Par arrêté n° ARR-PER-DAP-2026-89 en date du 22 mai 2026, la ville de Pornic a prescrit la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme.
La modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de préciser certaines règles applicables à la Zac de la Ria au sein du secteur UR, et d'adapter quelques règles notamment relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable.
L'arrêté est affiché au siège de la mairie et publié sur le site internet de la ville : www.pornic.fr

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Soyez informés
chaque jour dans notre rubrique
annonces légales
nos publications
d'enquêtes publiques
avis administratifs

Dans notre rubrique annonces légales vos rendez-vous
• Ventes aux enchères publiques
• Ventes volontaires
• Ventes judiciaires

Vie des sociétés

LDDC GESTION
GESTION D'ENTREPRISE | DOMICILIATION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26 mai 2026, il a été constitué une Sasu ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Façadier Pro.
Objet social : ravalement, isolation extérieure ITE, maçonnerie générale, peinture.
Siège social : 3, rue Conan Mériadec, 44200 Nantes.
Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. Rabie Ghannay, demeurant 3, rue Conan Mériadec, 44200 Nantes.
Admission aux assemblées et droits de votes : les associés se réunissent en assemblée sur convocation du président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, un ou plusieurs associés représentant plus de 10 % du capital peuvent demander la convocation d'une assemblée. Selon l'article L.432-6-1 du Code du travail, le comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale des associés en cas d'urgence. La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite 15 jours au moins avant la date de la réunion. Elle indique l'ordre du jour. Toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les associés y consentent. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence par un associé désigné par l'assemblée. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie. En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache. Le président de séance établit un procès-verbal des délibérations devant contenir les mentions prévues à l'article ci-après.
Clause d'agrément : 1. Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. 2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président de la société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les noms, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le président aux associés. 3. Le président dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au cédant la décision de la collectivité des associés. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. À défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis. 4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. 5. En cas d'agrément, l'associé Cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 30 jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité. 6. En cas de refus d'agrément, la société est tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquérir ou de faire acquérir les actions de l'associé cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue. Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la société dans ce délai d'un mois ; l'agrément du ou des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler. Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la société est déterminé d'un commun accord entre les parties. À défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil. En cas de décès d'un des représentants des associés personnes morales, toute priorité de présidence est donnée au représentant de l'autre associé afin de représenter la société. Les ayants droits du représentant décédé n'ont pas de pouvoirs de décision, seuls les représentants légaux à la date de signature des présents statuts étant habilités à représenter la société «Façadier Pro».
Immatriculation au RCS de Nantes.

Notaires de France — ONR OFFICE NOTARIAL
THOMAS · HOUIS · GIRARD · DURAND · VILLATTE
BRÉMENT · BAUD-MILLET · RICO-CARIO
3 rue Victor Hugo 44400 REZE

adecia
Les experts engagés des dirigeants

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Thierry Thomas, en date du 13 mai 2026, à Rezé.
Dénomination : Les P'Tits Lec.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 8Ter, rue Lechat, 44400 Rezé.
Objet : la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à Saint-Lary-Soulan (65170), Le Pla d'Adet, et/ou de tout autre bien immobilier dont elle viendrait à être propriétaire, la construction de tous biens immobiliers sur les terrains dont elle viendrait à être propriétaire, la vente à titre accessoire dans le cadre de l'activité civile de la société. La propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale, l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles, et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire, des prêts consentis, par toute personne physique ou morale, aux associés ensemble ou séparément, pour leur permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital social. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 500 euros.
Cession de parts et agrément : agrément à l'unanimité des associés.
Gérant : M. Emmanuel Lécuyer, demeurant 8 Ter, rue Lechat, 44400 Rezé.
La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Pour avis
Le Notaire.

JONIN HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
25 rue du Moulin de Charette
44118 LA CHEVROLIÈRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à La Chevrolière du 26 mai 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Jonin Holding.
Siège : 25 rue du Moulin de Charette, 44118 La Chevrolière.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : activités de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, souscriptions, achat de parts sociales et/ou d'actions, d'obligations, de tous droits dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Ophelie Jonin, demeurant 25 rue du Moulin de Charette, 44118 La Chevrolière.
Directeurs généraux :
Raphaël Jonin, demeurant 10 rue de la Chalandière 44860 Pont Saint Martin.
Nicolas Jonin, demeurant 27 rue des Acacias Geste 49600 Beaupréau en Mauges.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis
Le Président.

ouest-france

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

PEFC 10-31-3502

Tirage du 30-31 mai 2026 :
445 158

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA VILLE DE PORNIC

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du mercredi 23 septembre 2026, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la présidence de M. HUBERT Maire.

Présents : Mmes et MM. Antoine HUBERT, Gwenaël BOUSQUET, Catherine VASSEUR, Norbert MARTINEZ, Véronique PERSON, Serge ROUSSEAU, Caroline LIBERATORE, Bruno GRIS, Ombeline ACCARION, Alexandre APPERT, Tony BOURGEOIS, Olivier CAPELLE, Catherine DELRUE, Dorothée DENOUE, Pascal GENTIL, Corine GUIGNARD, Claire HUGUES, Marie JOUBERT-BOULANGER, Christophe MAILLARD, Bastian MALDINEY, Alexandra NICOLLE, Sylvie PACAUD, Dominique PAGEAUD, Nelly POIRIER, Noa RETOURNÉ, Henri RODRIGUEZ, Isabelle RONDINEAU-DEGENNE, Jacques SUHARD.

Pouvoirs : Délizar KASSOUS à M. le Maire, Mégane THIBAULT-LOQUET à Corine GUIGNARD, Cédric MONFRAY à Marc LE HIR, Claire HUGUES à Dominique PAGEAUD, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU à Isabelle RONDINEAU-DEGENNE

Secrétaire de séance : Noa RETOURNÉ

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **28 -** Votants : **33** - Quorum : **17**

.....

2026 - VII - 08 - Modification simplifiée n°3 du PLU - Décision de dispense d'évaluation environnementale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 et suivants et R. 104-28 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4 et R. 122-17 ;

Vu l'arrêté en date du 22 mai 2026 prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la demande d'examen au cas par cas transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 8 juillet 2026 ;

Vu la décision de la MRAe en date du 1er septembre réputée favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Mobilités, Ruralité réunie le 11 septembre 2026 ;

Considérant que les modifications envisagées par le projet de modification simplifiée n°3 n'ont pas d'incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine ;

Considérant qu'il n'est dès lors pas nécessaire d'engager une évaluation environnementale pour cette procédure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- PREND ACTE de la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) dispensant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU d'une évaluation environnementale.
- DIT que la délibération de prise d'acte de cette décision sera jointe au dossier de mise à disposition du public et fera l'objet des mesures de publicité et d'affichage réglementaires.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214401317-20260929-Delib2026VII08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement le 02/10/2026



Le Maire
Antoine HUBERT

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA VILLE DE PORNIC

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du mercredi 23 septembre 2026, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la présidence de M. HUBERT Maire.

Présents : Mmes et MM. Antoine HUBERT, Gwenaël BOUSQUET, Catherine VASSEUR, Norbert MARTINEZ, Véronique PERSON, Serge ROUSSEAU, Caroline LIBERATORE, Bruno GRIS, Ombeline ACCARION, Alexandre APPERT, Tony BOURGEOIS, Olivier CAPELLE, Catherine DELRUE, Dorothée DENOUE, Pascal GENTIL, Corine GUIGNARD, Claire HUGUES, Marie JOUBERT-BOULANGER, Christophe MAILLARD, Bastian MALDINEY, Alexandra NICOLLE, Sylvie PACAUD, Dominique PAGEAUD, Nelly POIRIER, Noa RETOURNÉ, Henri RODRIGUEZ, Isabelle RONDINEAU-DEGENNE, Jacques SUHARD.

Pouvoirs : Délizar KASSOUS à M. le Maire, Mégane THIBAULT-LOQUET à Corine GUIGNARD, Cédric MONFRAY à Marc LE HIR, Claire HUGUES à Dominique PAGEAUD, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU à Isabelle RONDINEAU-DEGENNE

Secrétaire de séance : Noa RETOURNÉ

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **28 -** Votants : **33** - Quorum : **17**

.....

2026 - VII - 09 - Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Pornic

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5219-5, L. 5211-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pornic approuvé le 6 avril 2023, mis à jour les 9 novembre 2023, 8 janvier 2024, 10 mars 2025, 15 octobre 2025 et 9 janvier 2026, ayant fait l'objet de modifications simplifiées approuvées les 26 juin 2024 et 13 mars 2025, modifié le 25 juin 2025 et mis en compatibilité le 10 juillet 2025 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de Pornic en date du 22 mai 2026 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Pornic,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Mobilités, Ruralité réunie le 11 septembre 2026,

Considérant que la modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objets :
- de préciser les règles applicables à la ZAC de la Ria au sein du secteur UR, relatives à la mixité sociale, à l'implantation du bâti, aux modalités de calcul de la hauteur et à la volumétrie des constructions ;
- d'adapter les règles relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable ;

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de réduire un Espace Boisé Classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier, de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté ;

Considérant en conséquence que cette modification ne relève pas d'une procédure de révision du document d'urbanisme ;

Considérant que la procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée dans la mesure où les modifications envisagées n'ont pas pour conséquence de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant dans une zone de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer ses possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser,

Considérant l'avis réputé favorable de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire en date du 1er septembre 2026,

Considérant les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme consultées le 31 juillet 2026,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée du PLU de définir les modalités de mise à disposition du dossier au public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- **DIT** que le dossier relatif au projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Pornic sera mis à disposition du public pendant un mois, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, à compter du lundi 12 octobre 2026 jusqu'au vendredi 13 novembre 2026 inclus.
- **DIT** que les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes :
 - Parution d'un avis au public dans un journal d'annonce légale diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition
 - Mise à disposition du dossier et d'un registre de concertation permettant au public de formuler ses observations en mairie de Pornic, rue Fernand de Mun, 44210 Pornic
 - Mise à disposition du dossier sur le site internet de la ville de Pornic : www.pornic.fr
 - Les avis pourront également être déposés sur l'adresse mail : enquetepublique.plu@pornic.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Pornic, Rue Fernand de Mun, 44210 Pornic
- **DIT** que le dossier mis à disposition du public est constitué des pièces suivantes :
 - Un registre de concertation
 - Une notice de présentation du projet
 - La pièce du PLU modifiée en version apparente
 - L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire
 - Le cas échéant les avis des personnes publiques associées
- **PRECISE** qu'à l'issue de la mise à disposition le registre de la concertation portant sur la modification simplifiée sera clos et signé par Monsieur le Maire. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil municipal sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214401317-20260929-Delib2026VII09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement le 02/10/2026

Le Maire
Antoine HUBERT

VILLE DE PORNIC - AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En vue de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pornic

Par arrêté n° ARR-PER-DAP-2026-89 en date du 22 mai 2026, le Maire de Pornic a prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU de Pornic. La modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objets :

- de préciser les règles applicables à la ZAC de la Ria au sein du secteur UR, relatives à la mixité sociale, à l'implantation du bâti, aux modalités de calcul de la hauteur et à la volumétrie des constructions ;
- d'adapter les règles relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable.

Par délibération du 29 septembre 2026, le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3.

Date de la mise à disposition

- La mise à disposition du public du dossier de modification aura lieu **du lundi 12 octobre au vendredi 13 novembre inclus.**

Composition du dossier

- Un registre de concertation,
- Une notice de présentation du projet,
- Les pièces du PLU modifiées en version apparente,
- Les avis des personnes publiques associées.

Modalités de mise à disposition

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier de consultation et un registre, permettant au public d'y consigner ses observations, seront mis à la disposition du public à la mairie de Pornic, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra également adresser ses observations écrites, par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquetepublique.plu@pornic.fr, en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°3 du PLU », ou par voie postale, en adressant un courrier à l'attention de M. le Maire, Place de l'Hôtel de Ville, 44210 PORNIC.

Le dossier est également accessible pendant toute la durée de la mise à disposition du public sur le site internet de la Ville de Pornic : www.pornic.fr

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil municipal qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.

Le présent avis fait l'objet d'une mention dans le journal Ouest France, au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier, ainsi que d'un affichage en mairie de Pornic et aux mairies annexes du Clion-sur-Mer et de Sainte-Marie-sur-Mer et sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

Accédez à nos services en ligne :
offrande de fleurs, dons, dépôt gratuit de condoléances
Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)
Tarifs disponibles sur avis-de-deces.ouest-france.fr/



Les avis de décès du jour *

en Loire-Atlantique

Ancenis-Saint-Géréon
M. Guy BAUTHAMY
Bouguenais
M. Yannick RONDEAU
Châteaubriant
M. Fernand HAVARD
Gorges
Mme Thérèse DELHOMMEAU
Guérande
M. Marcel GUENODEN
Indre
Mme Jacqueline LE PEN
La Meilleraye-de-Bretagne
M. Alain COCAUD
Mouais
M. Michaël LESASSIER
Mésanger
Mme Alexia TAKACS
Nantes
M. Daniel BUROT
Mme Marie-Hélène COLIN
Mme Solange COQUERANT
Mme Monique DE BERRANGER
M. Bertrand DELESTRE
M. Michel GRANEAU
M. Georges PENVEN
Nort-sur-Erdre
Mme Odile FERELLEC
Notre-Dame-des-Landes
M. Dominique GOUPIL
M. Boris PINCEMIN
Nozay
M. Gaëtan FERTILLET
Pontchâteau
Mme Renée DESMARS
Pornic
Mme Juliette ROSILLETTE
Saint-Jean-de-Boiseau
M. Jean DUBREIL
Saint-Mars-de-Coutais
M. Malcolm POWELL
Saint-Nazaire
M. Patrice DANTO
Vertou
Mme Madeleine GOUPILLE
M. Clément GÉRARD

dans les autres départements

La Garnache
Mme Madeleine HAUBOIS
La Roche-Bernard
M. Daniel BRIEUX
Treize-Septiers
M. Paul BARON

() ayant fait l'objet d'un avis de décès ce jour dans le journal*

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

Campbon
10 h 30 : M. Michel GLOTIN, en l'église. Pompes Funebres Perche
Château-Thébaud
10 h 45 : Mme Arlette BILORÉ, au crématorium. Maison Debray-PF Robert
12 h 00 : M. Olivier VALLET, au crématorium. Pompes Funebres Gerard Et Fils
Cordemais
11 h 00 : Mme Roselyne LE POGAM, en l'église. Pompes Funebres Lacoste
Héric
10 h 30 : M. Jean-Claude BOUCHERY, en l'église. Pompes Funebres Hericoises
La Bernerie-en-Retz
10 h 30 : Mme Annie AUROUSSEAU, en l'église. Pompes Funebres Allain
Le Bignon
15 h 00 : Mme Michelle MICHAUD, en l'église. Pompes Funebres Arnaud
Le Croisic
10 h 00 : M. Gaston COUDRAIS, en l'église Notre-Dame de Pitié. PFG Le Croisic
Les Moutiers-en-Retz
11 h 00 : M. Marc JOUSSEAUME, en l'église. Pompes Funebres Fradet
15 h 00 : Mme Liliane LAMIS, en l'église. Pompes Funebres Allain
Ligné
14 h 30 : Mme Colette BOSSARD, en l'église. Maison Debray
Loireauxence
10 h 30 : Mme Madeleine BOISSELIER, en l'église de La Rouxière. Pompes Funebres Ravard
Nantes
10 h 00 : Mme Madeleine THEBAUDEAU, en l'église Saint Donatien. PFG Nantes / Veil
10 h 30 : M. Alphonse OLIVRY, en l'église Saint François d'Assise. Cooperative Funeraire De Nantes
13 h 30 : M. Yves BILLAUD, à la salle de l'Égalité, 6 bd Léon Jouhaux. Cooperative Funeraire De Nantes
14 h 30 : Mme Renée ROCHEFORT, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funebres Gerard Et Fils
15 h 30 : M. Jacky MARTIN, au crématorium. PFG Nantes / Justice
16 h 30 : M. Thierry DELÉPINE, au crématorium du cimetière Parc. PFG - Pompes Funebres Herblinoises
Puceul
10 h 30 : M. Jean-Marc ETIENNE, en l'église. Pompes Funebres Garcia
Riaillé
10 h 30 : Mme Gabrielle AUFFRAY, en l'église. Maison Debray
Saint-Jean-de-Boiseau
11 h 30 : M. Jean-Claude HOCHARD, au crématorium. Pompes Funebres Lacoste
Saint-Nazaire
12 h 00 : M. Frédéric CRUSSON, au crématorium. Roc Eclerc Saint-Nazaire
14 h 30 : Mme Charlie BARON, en l'église Sainte-Anne. Pompes Funebres De France
Saint-Vincent-des-Landes
15 h 00 : M. Paul CHOTARD, en l'église. Pompes Funebres Garcia
Thouaré-sur-Loire
15 h 00 : M. André BOURÉ, en l'église. Maison Debray-PF Robert

() ayant fait l'objet d'un avis de décès dans le journal*

Faire livrer des fleurs, rendez-vous dans la rubrique fleurs
sur avis-de-deces.ouest-france.fr

Avis de décès

Mésanger

Le conseil municipal de Mésanger s'associe à la peine de la famille d'

Alexia TAKACS
Conseillère municipale
de 2014 à 2020

et lui adresse ses plus sincères condoléances.

Nantes, Vertou, Nort-sur-Erdre

Claudine, son épouse;
Raphaël et Cassandre, ses enfants,
ainsi que toute sa famille ont la douleur de vous faire part du décès du

Docteur Bertrand DELESTRE

survenu le dimanche 27 septembre 2026, à l'âge de 59 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **lundi 5 octobre 2026, à 15 heures, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.**
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Lacoste -Funéplus, St -Etienne -de -Montluc, 02 40 86 94 88

Notre-Dame-des-Landes Grandchamp-des-Fontaines

Bastien et Karl, ses enfants;
Christophe et Nicolas, ses frères;
Sylvie
ainsi que toute la famille ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Boris PINCEMIN

qui nous a quittés à l'âge de 54 ans.

La cérémonie civile aura lieu **le vendredi 9 octobre 2026, à 11 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes.**
Boris repose aux salons funéraires Héricois, 11 avenue Gustave Eiffel à Héric. Visites à partir du mardi 6 octobre.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Héricoises, Héric, 02 28 02 20 55

Vertou, Guenrouet Château-Thébaud, Saint-Nazaire Échillais (17)

Michelle, son épouse;
Martine,
Christine et Dominique,
Jean-Marc et Marie-Renée, ses enfants;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Clément GÉRARD

survenu le mercredi 30 septembre 2026, à l'âge de 92 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **samedi 3 octobre 2026, à 10 h 30, en l'espace de cérémonie Gérard, 10 rue des Entrepreneurs à Vertou,** suivie de l'inhumation au cimetière de Vertou centre.
Clément repose à la chambre funéraire Gérard. Visites de 15 h à 19 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements
Fleurs naturelles seulement.

PF Gérard, Vertou, 02 28 01 76 35

La Roche-Bernard, Nivillac Chatou (78), Missillac, Savenay

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel BRIEUX

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 79 ans.
De la part de :
Marie-Claude Brieux,
née Guihard, son épouse;
Gildas et Laurence, Jérémie,
ses enfants et sa belle-fille;
Titouan, Lou, Eliott, ses petits-enfants;
sa sœur, ses belles-sœurs,
ses beaux-frères, ses neveux et nièces,
ainsi que toute sa famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 2 octobre 2026, à 10 heures, en l'église de La Roche-Bernard,** suivie de la crémation à 12 heures, à Allaire.
Daniel repose à la chambre funéraire du Pays de La Roche-Bernard à Nivillac.
La famille remercie particulièrement le personnel soignant de l'hôpital de Nivillac pour sa gentillesse et son dévouement.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Huguet, Nivillac, 02 23 10 14 14

Saint-Nazaire

Ses enfants et petits-enfants
ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Patrice DANTO

survenu à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 6 octobre 2026, à 11 heures, en l'église de Saint-Marc-sur-Mer,** suivie d'un dernier hommage à 14 h 30, au crématorium.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Atlantique, Saint -Nazaire, 02 40 01 86 88

Nantes

Serge et Alain, ses fils et leur conjointe,
ainsi que toute la famille,
vous font part du décès de

Michel GRANEAU

Il rejoint Léone à l'âge de 97 ans.

L'adieu religieux sera célébré **mardi 6 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne de Nantes.**
L'hommage civil aura lieu à 15 h, le même jour, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.
Nous vous remercions de vos soutiens dans ce moment de peine.

Coopérative funéraire de Nantes, Orvault, 02 85 52 38 39

Nozay, Arcachon (Bassin d'Arcachon), Vay Marsac-sur-Don

Les familles Fertillet et Philippe ont la tristesse de vous faire part du décès de

Gaëtan FERTILLET

survenu le samedi 26 septembre 2026, à l'âge de 61 ans.

La cérémonie civile sera célébrée **vendredi 2 octobre 2026, à 9 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes,** suivie d'un dernier hommage à la salle du Golf à Nantes, à 11 heures.
Gaëtan repose à la Maison funéraire du 7 chemin de la Justice à Nantes.
La famille remercie le personnel de la clinique Jules Vernes.
Ni fleurs ni couronnes, seulement des dons à son fils Théo.

PFG Services Funéraires, Nantes Justice, 02 40 16 04 16

Châteaubriant, Janzé, Blain Leuville-sur-Orge (91), Villepot

Nous avons la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

Fernand HAVARD

survenu brutalement à l'âge de 80 ans.
De la part de :
Marie-Jo, son épouse;
Franck, Olivier, Anthony, Laurence
et leurs conjoints;
ses 11 petits-enfants
et ses 8 arrière-petits-enfants,
ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 3 octobre 2026, à 10 heures, en l'église Saint-Nicolas de Châteaubriant.**
Fernand repose au funérarium Garcia de Châteaubriant.
Fleurs naturelles seulement.
Pas de plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Garcia, Châteaubriant, 02 40 07 70 14

Notre-Dame-des-Landes, Casson Le Grand-Village-Plage (17)

A ceux qui l'ont connu, aimé et estimé, nous faisons part avec tristesse du décès de

Monsieur Dominique GOUPIL

qui nous a quittés à l'âge de 63 ans.
De la part de :
Charlène et Matthieu Lebeau,
Morgane et David Auché,
ses filles et leurs conjoints;
Myrtille,
Cloé, Lucas, Manon et Adèle,
ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 6 octobre 2026, à 15 heures, en l'église de Notre-Dame-des-Landes.**
Suivra une crémation dans l'intimité familiale.
Dominique repose aux salons funéraires Héricois, 11 avenue Gustave Eiffel à Héric.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Héricoises, Héric, 02 28 02 20 55

Pontchâteau

Danielle et Alain Desmars, ses enfants;
Sarah Chanteux et Loriane Desmars,
ses petits-enfants
ainsi que leurs conjoints
et leurs enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Renée DESMARS
née GRIVEAUD

survenu dans sa 94e année à la maison de retraite de La Châtaigneraie à Pontchâteau.

Une cérémonie à son intention se tiendra **en l'église de Pontchâteau, samedi 3 octobre 2026, à 10 h 30.**

Nantes

C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part du décès de

Monsieur Georges PENVEN

survenu le dimanche 27 septembre 2026, à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 3 octobre 2026, à 10 heures, en l'église Saint-Félix de Nantes,** suivie de l'inhumation au cimetière Miséricorde.
La famille et ses proches vous remercient pour vos pensées, votre présence et votre soutien en cette douloureuse épreuve.
Georges restera à jamais présent dans nos cœurs et dans nos souvenirs.

Roc Eclerc, St -Herblain, 02 40 59 60 10

Nantes, Sèvremoine, Guipavas

Son épouse, Chantal Burot-Baronnet;
sa fille, Axelle Burot;
son fils, Charles-Henri Burot
et son épouse, Laëtitia Chauvat;
ses petits-fils, Séraphin et Ulysse ont la tristesse de vous faire part du décès de l'artiste peintre

Daniel BUROT

qui nous a quittés à l'âge de 81 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 6 octobre 2026, à 9 h 30, en l'église Saint-Félix de Nantes,** suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Donatien.
Daniel repose au funérarium Roc Eclerc chemin de la Justice
La famille remercie l'équipe soignante du SSR de Saint-Sébastien.

Roc Eclerc, St -Herblain, 02 40 59 60 10

Indre

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de

Madame Jacqueline LE PEN
née DOCEUL

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 94 ans.
De la part de :
Nicole Costa et Rémi son compagnon,
Caroline Nicot,
ainsi que toute sa famille
et ses proches.

Un dernier hommage lui sera rendu **lundi 5 octobre 2026, à 14 heures, en l'église de Saint-Hermeland de Saint-Herblain,** suivi de l'inhumation au cimetière d'Indre.
Jacqueline repose au funérarium de La Navale à Couëron.
La famille remercie le personnel de l'EHPAD de La Seilleraye pour sa gentillesse.
Plutôt que des fleurs, des dons en faveur de la Recherche médicale.

PF Guérin, Couëron, 02 40 86 79 47

Saint-Jean-de-Boiseau La Montagne

Annick, son épouse;
Cyrille et Sandrine,
Christine et Claude Sinquin,
ses enfants;
Marine, Audrey, Maxime,
Charlène et Noémie, ses petits-enfants;
Eléna, Alexis et Louise,
ses arrière-petits-enfants,
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Jean DUBREIL
dit "Petit Jean"

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 89 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu **mardi 6 octobre 2026, à 9 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.**
Jean repose à l'Espace funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guitteny -Thomas -Le Choix Funéraire, St -Jean -de -Boiseau, 02 51 11 88 64

Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Madeleine GOUPILLE
née ROUSSEAU

survenu à l'âge de 90 ans.
De la part de :
David et Peggy, ses enfants;
Noah et Nathan, ses petits-fils,
ainsi que toute la famille.

Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 7 octobre 2026, à 15 h 15, au crématorium de Château-Thébaud.**
Madeleine reposera à la chambre funéraire Gérard, 10 rue des Entrepreneurs à Vertou, à partir du dimanche 4 octobre.
La famille remercie les personnes qui prendront part à sa peine.
Fleurs naturelles seulement.

PF Gérard, Vertou, 02 28 01 76 35

Pornic (44), Brie-Comte-Robert (77), Le Vauclin (97)

« Seuls meurent ceux qu'on oublie. »
Monique, sa fille;
Kévin, Yohan, Corentin,
ses petits-enfants et leurs compagnes,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Juliette ROSILLETTE

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 5 octobre 2026, à 14 heures, à l'église de Pornic,** suivie d'un dernier hommage à 16 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.
Juliette repose à la Résidence L'Ancre de Jade de Pornic.
Nous adressons d'avance nos sincères remerciements à toutes les personnes qui s'associeront à notre peine.
Nous souhaitons que chacun porte une touche de couleur pour lui rendre hommage.

PF Guérin, Pornic, 02 40 82 68 88

La Garnache, La Gaubretière

René Haubois (†), son époux;
Alain et Martine Haubois,
Philippe et Joëlle Haubois,
Odile et Dominique Boutin,
ses enfants et leur conjoint;
ses petits-enfants et leur conjoint,
ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Madeleine HAUBOIS
née PERRAUDEAU

survenu le mercredi 30 septembre 2026, à l'âge de 97 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 3 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église de La Garnache,** suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière.
Madeleine repose au funérarium Allanic, 1 rue du Bourillet à La Garnache.
Visites de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD de La Garnache pour sa gentillesse et son dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques -PF Allanic, La Garnache, 02 51 35 62 78

Saint-Mars-de-Coutais, Le Pellerin Arthon (36), Brynberian, Crymych (Pays de Galle)

Marie-Annick, née Maisonneuve,
son épouse;
Anne-Gaëlle, Beverly,
Andrea (†) et Linda,
ses filles et leurs conjoints;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Malcolm POWELL

survenu le lundi 28 septembre 2026, à l'aube de ses 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 7 octobre 2026, à 11 heures, en l'église de Saint-Mars-de-Coutais,** suivie de l'inhumation au cimetière ancien du Pellerin.
Malcolm repose à l'Espace funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau.
Fleurs naturelles ou des dons pour la Recherche sur la maladie de Parkinson.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guitteny -Thomas -Le Choix Funéraire, St -Jean -de -Boiseau, 02 51 11 88 64

Avis décès à suivre →

Suite des avis de décès

Guérande, La Baule-Escoublac

Marcel et Vanessa, ses enfants;
Hugo, Théo, ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel GUENODEN

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 88 ans.

Un hommage dans l'intimité familiale lui sera rendu **mardi 6 octobre 2026, à 15 h 30, au crématorium de Saint-Nazaire.**
La famille remercie le Dr Audeval, les infirmières Carolle, Catherine, Laurence, Priscillia, le personnel soignant de l'HAD, et Sylvie son aide ménagère.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG -PF Le Gal, Guérande, 02 40 24 88 93

Nantes, Pornic

Nathalie Lucas, née Colin, sa fille;
Bruno Colin, son fils;
Florence Colin, née Arnaud, sa belle-fille;
Françoise Gonichon, née Guéguen, sa soeur;
Mathylde, Alexandra, Pierre-Antoine, Emmanuel et Emilie, ses petits-enfants,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Hélène COLIN
née GUÉGUEN

survenu le dimanche 27 septembre 2026, à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 6 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Toutes-Joies de Nantes,** suivie d'un dernier hommage au crématorium de Nantes, à 14 h 30.
La famille tient à remercier le SIAD et le personnel hospitalier pour leur accompagnement bienveillant.

La Meilleraye-de-Bretagne
Nort-sur-Erdre
Saint-André-des-Eaux

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Alain COCAUD

à l'âge de 75 ans.
De la part de :
Francine, son épouse;
Mélina et Michaël, Erwan et Géraldine, ses enfants;
Maël, Luna, Louise et Soline, ses petits-enfants;
sa sœur, ses beaux-frères, belles-sœurs et ses neveux et nièces.

Un dernier hommage lui sera rendu **lundi 5 octobre 2026, à 14 heures, en la salle polyvalente de La Meilleraye-de-Bretagne.**
Alain repose au salon funéraire de La Meilleraye. Visites à partir de vendredi.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF A l'Orée des Forêts-Jouan Martin, La Meilleraye -de -Bretagne, 06 83 52 27 68

Treize-Septiers, Les Herbiers

Geneviève Baron, son épouse;
Christophe et Carole,
Olivier,
Gaëtan et Malika,
ses enfants;
Manoël, Killian, Nolan, Kénoa,
ses petits-enfants et leurs conjointes,
ainsi que l'ensemble des familles Baron et Girard ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Paul BARON
Ancien boulanger

survenu à l'âge de 79 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 3 octobre 2026, à 10 h 30, en l'église de Treize-Septiers,** suivie de la crémation dans l'intimité familiale.
Paul repose au funérarium D. Retailleau, 177 rue Charles Blanchard, ZA du Bordage à Cugand-La Bernardière.
Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
Plutôt que des fleurs, des dons en faveur de la Recherche contre le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Retailleau, Cugand -la -Bernardière, 02 51 94 16 71

Mouais, Châteaubriant, Nantes

Joël Lesassier et Gisèle,
son papa et sa compagne;
Arnaud Lesassier et Françoise,
son frère et sa compagne;
Jean-Pierre et Christiane Lesassier,
Anne-Marie Lesassier,
son oncle et ses tantes,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Michaël LESASSIER

survenu à l'âge de 59 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 2 octobre 2026, à 14 h 30, en l'église Saint-Nicolas de Châteaubriant,** suivie de l'inhumation au cimetière paysager de Châteaubriant.
Michaël repose au funérarium Garcia de Châteaubriant.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Garcia, Châteaubriant, 02 40 07 70 14

Nantes, Sainte-Pazanne

Mme André de Berranger
et ses enfants,
M. et Mme Paul de Berranger (†)
et leurs enfants,
Mme Jacques de Berranger
et ses enfants,
Mme Gonzagues de La Brosse
et ses enfants,
M. et Mme François Albert
et leurs enfants,
Mme Elisabeth de Berranger ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame
Monique de BERRANGER

rappelée à Dieu dans sa 85e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 5 octobre 2026, à 14 heures, en la basilique Saint-Nicolas de Nantes,** suivie de l'inhumation au cimetière Parc de Nantes.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires, Nantes Hôtel de Ville, 02 40 47 43 19

Bouguenais, Le Loroux-Bottereau
Le Bignon

Marie-Henriettte Rondeau,
née Bretagne, son épouse;
Nathalie et Yannick,
Régis et Solène,
ses enfants et leurs conjoints;
Enzo, Lou-Ann, Anaëlle, Miya et Romy,
ses très chers petits-enfants;
son frère et sa soeur et leurs conjoints,
et son beau-frère et belles-soeurs de la famille Bretagne, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Yannick RONDEAU

survenu à l'âge de 77 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **lundi 5 octobre 2026, à 12 heures, au crématorium de Château-Thébaud.**
Yannick repose à la chambre funéraire de la Classerie à Rezé, 1 bis rue de la Guilloterie.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pompes Funèbres de France, Bouguenais, 02 40 40 82 96

Nort-sur-Erdre
Saint-Médard-d'Eyrans
Sucé-sur-Erdre

Pierric, Hervé et Julie,
ses fils et sa belle-fille;
Quentin et Chloé, Louis, Angèle,
ses petits-enfants;
Elina, son arrière petite-fille;
Annick, sa sœur;
ses neveux et nièces
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Odile FERELLEC
née BASTARD
veuve de
Monsieur Georges FERELLEC

survenu à l'âge de 80 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 5 octobre 2026, à 15 heures, en l'église de Nort-sur-Erdre,**
Odile repose à l'Espace funéraire Les Deux Rives à Nort-sur-Erdre.
La famille remercie Martine et le personnel médical, qui ont accompagné Odile.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompes-funebres-martinez.fr

PF Martinez, Nort -sur -Erdre, 02 40 72 14 14

Nantes, Rezé, Saint-Gondran

Théo, son conjoint;
Elisabeth et Florence, ses filles;
Baptiste et Noan, ses petits-fils;
Dominique et Christiane,
son frère et sa soeur et leurs conjoints,
ainsi que toute la famille et les amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Solange COQUERANT

survenu le lundi 28 septembre 2026, à l'âge de 81 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 8 octobre 2026, à 16 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes.**
Solange repose au funérarium 9 chemin de la Justice 44300 Nantes.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pompes funèbres Memoria, Nantes, 02 28 23 77 62

Gorges, Bellecombe-en-Bauges (73)

Eric et Alain, ses fils et leur conjointe;
ses petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame
Thérèse DELHOMMEAU
née GABORIT
veuve de Paul DELHOMMEAU

survenu à l'âge de 92 ans.
Thérèse repose au funérarium des Ets Arnaud de Clisson.

Un dernier hommage lui sera rendu **samedi 3 octobre 2026, à 9 h 30, au crématorium de Château-Thébaud.**
Ni fleurs ni plaques.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD Le Bon Vieux Temps de Gorges.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques -PF Arnaud, Clisson, 02 40 03 90 20

Ancenis-Saint-Géréon, Couëron
Saint-Gilles-Croix-de-Vie
La Garnache, Guémené-Penfao
Avessac

Ses frères et ses sœurs,
ainsi que l'ensemble de la famille,
vous font part du décès de

Monsieur Guy BAUTHAMY

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 73 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu **mardi 6 octobre 2026, à 10 h 45, au crématorium de Château-Thébaud.**
Guy repose à l'Espace funéraire Debray à Ancenis en salon Loire.
La famille remercie l'ensemble du personnel ainsi que les bénévoles de la maison de retraite Les Corolles pour leur gentillesse et leur dévouement.
Fleurs naturelles seulement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Maison Debray, Ancenis, 02 40 29 69 05

Bulat-Pestivien, Guingamp

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Alexandre DAVID

survenu à l'âge de 53 ans.
De la part de
Anatole, Marie, Irène, ses enfants
et Estelle, leur maman;
Laure, sa mère;
Etienne, son père.

Un dernier hommage lui sera rendu **vendredi 2 octobre 2026, à 14 heures, au crématorium de Bégard, ZA de Koad Yen.**
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Le Madec -Maison Dabrigeon, Callac, 02 96 45 90 08

Cholet (49)

Jacqueline, son épouse;
Béatrice, Catherine et Christophe,
ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Gérard DORLOT

survenu le mardi 29 septembre 2026, à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 5 octobre 2026, à 10 heures, en l'église Saint-Louis de Cholet,** suivie de la crémation dans l'intimité familiale.
Gérard repose au funérarium Gillard-Mathon à Cholet.
Visites ce jeudi, vendredi et samedi de 10 h à 12 h et 16 h à 19 h.
Cet avis tient lieu de faire-part.

PFIC Gillard -Mathon, Cholet, 02 41 62 08 18



Retrouvez tous les marchés publics et privés
parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

LE VOYAGE À NANTES
levoyageanantes.fr

Support et maintenance de la solution de téléphonie d'entreprise du Voyage à Nantes

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Pouvoir adjudicateur : SPL Le Voyage à Nantes - Siret 482 414 216 00044
Groupement d'acheteurs : non
Type de procédure : procédure adaptée ouverte
Objet : support et maintenance de la solution de téléphonie d'entreprise du Voyage à Nantes
Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière (cf. cadre de candidature)
Technique d'achat : accord-cadre en partie
Type : services
Lieu d'exécution : 44000 Nantes
Allotissement : sans objet
Montants : entre 90 000 euros et 98 000 euros HT estimés (révisions annuelles comprises) sur les 4 ans d'exécution. Pas de montant minimum : 120 000 euros HT montant maximum
Tranches : non
Marché réservé : non
Insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi : non
Visite : sans objet
Réduction du nb de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
Variantes : non autorisées
Prestations supplémentaires éventuelles : non
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Moyens d'accès aux documents de la consultation :
http://www.marches-securises.fr (mot clé : Le Voyage à Nantes)
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui
Renseignements administratifs et techniques : Service juridique :
http://www.marches-securises.fr
Remise des offres obligatoire via http://www.marches-securises.fr
Date et heures limites de réception des offres : 30 octobre 2026, 14 h 00

silène
L'HABITAT AU CŒUR.

Travaux de construction pour l'adaptation PMR

AVIS D'ATTRIBUTION

Silène Habitat, Mme Sandrine Williamson - Directrice Générale, 17, rue Pierre-Mendès France, 44600 Saint Nazaire. Tél. 02 53 48 44 44.
Mèl : correspondre@aws-france.com
Web : http://www.silene-habitat.com/
Siret 44212836900018
Objet : travaux de construction pour l'adaptation PMR.
Référence acheteur : 26MAPA028.
Nature du marche : Travaux.
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45330000 - Travaux de plomberie.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111 - 44041 Nantes cedex. Tél.02 40 99 46 00, fax 02.40.99.46.58, greffe.ta-nantes@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00, fax 02.40.99.46.58, greffe.ta-nantes@juradm.fr
Attribution du marché :
Date d'attribution : 24 août 2026.
Gestal, ZI des Pedras, 44117 Saint-André-des-Eaux.
Montant indéfini.
Envoi le 28 septembre 2026 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

Saint Père en Retz

Maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la restructuration du restaurant scolaire

PROCÉDURE FORMALISÉE AVEC NÉGOCIATION

Section I : Acheteur :
Nom officiel et adresse : commune de Saint-Père-en-Retz, 44320 Saint-Père-en-Retz.
Point de contact : Claudine Roura, DGS.
Adresse électronique : dgs@saintpereenretz.fr
Adresse internet du profil d'acheteur (URL) : www.saintpereenretz-marches.com
Section II : Objet :
Intitulé du marché : mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension du restaurant scolaire municipal.
Type de marché : services (prestations intellectuelles).
Lieu principal d'exécution : 44320 Saint-Père-en-Retz.
Description succincte du projet : restructuration complète du restaurant scolaire existant, rue du Petit Prince Saint-Père-en-Retz.
Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 1 400 000 euros HT.
Division en lots : non.
Section III : Procédure et conditions de participation :
Type de procédure : procédure formalisée avec négociation.
Forme juridique du groupement : en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
Critères de sélection des candidatures (Phase 1) :
1. Compréhension du contexte, des objectifs et des contraintes de la mission.
2. Qualité des références fournies pour des projets de nature et de complexité équivalentes.
3. Capacités professionnelles : Adéquation des compétences de l'équipe dédiée (Architecture, BET Structure, BET Fluides, Économie de la construction, etc.).au regard des compétences attendues et de son organisation.
Nombre de candidats envisagé : minimum 3 candidats, maximum 5 candidats.
Section IV : Conditions administratives & exigences des offres :
Compétence obligatoire : l'équipe de maîtrise d'œuvre devra impérativement comprendre un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes.
Contenu de la mission de MOE : mission de base au sens du Code de la commande publique.
Critères d'attribution de l'offre (Phase 2) : voir règlement de consultation.
Critère 1 : valeur technique.
Critère 2 : prix des prestations.
Critère 3 : valeur environnementale.
Indemnisation des candidats : sans objet.
Section V : Délais et modalités :
Date limite de réception des candidatures : 9 novembre 2026 à 12 h 00.
Modalités d'obtention du DCE :
Téléchargement gratuit et intégral des documents de la consultation sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : www.saintpereenretz-marches.com
Section VI : Procédures de recours :
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : greffe du

silène
L'HABITAT AU CŒUR.

Travaux de construction neuve pour l'opération Îlot Aristide Briand

AVIS RECTIFICATIF DU 3 SEPTEMBRE 2026

Silène Habitat, Mme Sandrine Williamson, directrice générale, 17, rue Pierre Mendès France, 44600 Saint-Nazaire, tél. 02 53 48 44 44.
Mèl : correspondre@aws-france.com
Web : http://www.silene-habitat.com/
Référence : 26MAPA043.
Objet : travaux de construction neuve pour l'opération Îlot Aristide Briand.
Remise des offres :
Au lieu de : 5 octobre 2026 à 14 h 00 au plus tard.
Lire : 15 octobre 2026 à 14 h 00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

Beauvoir sur mer

Église Saint-Philbert, ISMH, nef et bas-côtés, travaux d'urgence et de mise hors d'eau

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Beauvoir-sur-Mer. Numéro national d'identification : Siret : 21850018900012. Ville : Beauvoir-sur-Mer. Code postal : 85230.
Groupement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Gwénaëlle Léostic.
Adresse mail du contact : dgs@mairie-beauvoirsurmer.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 41 68 70 32.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 16 novembre 2026 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Critères d'attribution :
- valeur technique, notée sur 10 (50 % de la note sur 20),
- valeur financière, notée sur 8 (40 % de la note sur 20),
- valeur environnementale, notée sur 2 (10 % de la note sur 20).

Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : église Saint-Philbert, ISMH, nef et bas-côtés, travaux d'urgence et de mise hors d'eau.
Code CPV principal : 92522200-8.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché :
Phase 1 : consolidation des murs gouttereaux de la nef, travaux de confortation par reprises des piles, confortation/restauration de la charpente (fermes 5, 6 et 7 jusqu'à la croisée) et de son lambris et réfection des couvertures en ardoises et tour d'escalier.
Phase 2 : consolidation des murs gouttereaux de la nef, confortation/restauration de la charpente (fermes 3 et 4) et de son lambris et réfection des couvertures en ardoises.
Phase 3 : consolidation des murs gouttereaux de la nef, confortation/restauration de la charpente (fermes 1 et 2 depuis façade Ouest) et de son lambris et réfection des couvertures en ardoises de la nef, restauration des vitraux, drains + EP Ouest et Sud/accès PMR Sud.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : bâtiment, Monuments Historiques.
Lieu principal d'exécution du marché : Beauvoir-sur-Mer.
Durée du marché (en mois) : 36.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : échafaudages, maçonnerie, pierre de taille.
Code CPV principal : 45262512-3.
Lieu d'exécution du lot : Beauvoir-sur-Mer.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : maçonnerie.
Description du lot : charpente, Menuiserie.
Code CPV principal : 44142000-7.
Lieu d'exécution du lot : Beauvoir-sur-Mer.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente.
Description du lot : couverture en ardoises, zingueries.
Code CPV principal : 45261212-3.
Lieu d'exécution du lot : Beauvoir-sur-Mer.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture.
Description du lot : vitraux.
Code CPV principal : 92522200-8.
Lieu d'exécution du lot : Beauvoir-sur-Mer.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : vitraux.
Description du lot : électricité, chauffage électrique, éclairage de mise en valeur.
Code CPV principal : 09310000-5.
Lieu d'exécution du lot : Beauvoir-sur-Mer.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : travaux d'électricité.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : la visite du site se fera sur RDV auprès de Gwénaëlle Léostic, DGS au 02 51 68 70 32.

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine

Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine, qu'il appartienne à une personne physique ou à une personne morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs économiques, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptionnellement facile.
Il va de soi que la première démarche du praticien est constituée par la recherche des intentions du propriétaire. Déceler ses intentions n'est pas forcément simple et, de surcroît, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se révèlent irréalistes.
Si l'on démontre qu'elles ne le sont pas, encore faut-il en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de l'intéressé.
A l'instant du choix, ce que l'on appelle, dans le langage courant "l'arbitrage", il est, à l'évidence, nécessaire de procéder à l'analyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social.
La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesure, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indiscuté du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d'exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont légués.
D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notariat en a, depuis longtemps, pris conscience, et offert, tant aux titulaires d'offices qu'à leurs collaborateurs, les moyens de maîtriser la matière.

Marchés publics
Procédure formalisée

nantes métropole habitat

Travaux tous corps d'état logements sinistres et des parties communes

PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

Nantes Métropole Habitat, Office public de l'Habitat de la Métropole Nantaise, M. le Directeur Général, 26, place Rosa Parks, BP 83618, 44036 Nantes - 1.
Tél. 02 40 67 07 07.
SIRET 27440002700307
Référence acheteur : 26.063.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : accord-cadre à bons de commande de travaux «tous corps d'état» pour les logements sinistrés et des parties communes des patrimoines identifiés sensibles de Nantes Métropole Habitat.
Procédure : Procédure avec négociation.
Forme de la procédure :
Division en lots : oui.
Lot 1 : Pôle Grand Nord.
Lot 2 : Pôle Grand Ouest.
Lot 3 : Pôle Grand Est.
Lot 4 : Pôle Grand Sud.
Critères d'attribution :
Lot n° 01 : Pôle Grand Nord.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique de l'offre,
- 5 % Performance en matière de protection de l'environnement,
- 55 % Prix des prestations.

Lot n° 02 : Pôle Grand Ouest.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique de l'offre,
- 5 % Performance en matière de protection de l'environnement,
- 55 % Prix des prestations.

Lot n° 03 : Pôle Grand Est.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique de l'offre,
- 5 % Performance en matière de protection de l'environnement,
- 55 % Prix des prestations.

Lot n° 04 : Pôle Grand Sud.
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % Valeur technique de l'offre,
- 5 % Performance en matière de protection de l'environnement,
- 55 % Prix des prestations.

Dépôt dématérialisé : activé.
Remise des candidatures : 26 octobre 2026 à 16 h 30 au plus tard.
Envoi à la publication le : 25 septembre 2026.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.nmh.fr/Espace-Entreprise/L-espace-marches-publics-de-NMH/Avis-de-publicite-et-Dossiers-de-consultation

Autres marchés

Commune de **Sucé-sur-Erdre**

Occupation du domaine public Manoir de la Châtaigneraie

APPEL À PROJETS

Nom et adresse officiels de l'autorité gestionnaire du domaine public : mairie de Sucé sur Erdre, 25 rue de la Mairie, 44240 Sucé-sur-Erdre. Tél. 02 40 77 70 20.
Objet de la publicité : APPEL A PROJETS _ Occupation du domaine public Manoir de la Châtaigneraie - La Commune de Sucé-sur-Erdre lance un appel à projets afin de permettre l'occupation et l'exploitation du Manoir de la Châtaigneraie, situé rue de la Papinière, 44240 Sucé-sur-Erdre. La Convention d'Occupation du Domaine Public, issue de cet appel à projets, sera d'une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 2 années. Les éléments mis à disposition des candidats, Règlement de la Consultation et cahier des charges accompagné de différentes annexes, définissent les modalités de sélection des projets et les conditions minimales souhaitées pour l'occupation du Manoir de la Châtaigneraie.
Une visite du site est proposée aux candidats, les 8, 13 ou 15 octobre 2026 à 15 h 30. Les candidats devront impérativement s'inscrire par courriel : commandepublique@suce-sur-erdre.fr
Type d'avis : avis d'appel à projets.
Type de procédure : autre.
Catégorie : service.
Support(s) de parution : http://www.e-marchespublics.com, site internet de la Commune et Ouest France édition Loire-Atlantique.
Date et heure limite de dépôts : 30 novembre 2026 à 12 h 30.

Les ventes judiciaires immobilières

Les frais de la vente :
ils comprennent :
- les frais de procédures de publicité (leur montant précis est vérifié par le juge et annoncé à l'ouverture des enchères)
- les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public
- les émoluments des avocats conformes au tarif des notaires.

Vous voulez acheter ?
Formalités à accomplir avant la vente :
se renseigner sur les conditions de la vente précisées dans le cahier des charges tenu à la disposition du public
- au greffe du Tribunal de Grande Instance
- au cabinet de l'avocat poursuivant la vente.

Avis administratifs

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n° 3 du PLU de Pornic

Par délibération du 29 septembre 2026, le conseil municipal de Pornic a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU).
Le public est informé que cette mise à disposition aura lieu du lundi 12 octobre au vendredi 13 novembre 2026 inclus.
La modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objets :
- de préciser les règles applicables à la Zac de la Ria au sein du secteur UR, relatives à la mixité sociale, à l'implantation du bâti, aux modalités de calcul de la hauteur et à la volumétrie des constructions,
- d'adapter les règles relatives à l'implantation de carports et/ou abris de jardins et aux qualités architecturales des constructions en dehors du site patrimonial remarquable.

Pendant toute la période de mise à disposition, un dossier de consultation et un registre permettant au public d'y consigner ses observations seront mis à la disposition du public à la mairie de Pornic, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant toute la période de mise à disposition, le public pourra également adresser ses observations écrites par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquetepublique.plu@pornic.fr
en précisant en objet la mention «mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n° 3 du PLU», ou par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Maire, BP 1409, 44210 Pornic.
Le dossier est également accessible, pendant toute la période de mise à disposition du public, sur le site internet de la ville de Pornic : www.pornic.fr
À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil municipal qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.

Le fonds de commerce

Evaluation
L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.
1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.
Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments à priori disparates.
Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.
2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.
Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.
En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.
Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement.
Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

Vie des sociétés

RECTIFICATIF

À l'insertion parue dans Ouest-France du 2 septembre 2026, concernant la société HN BRO, 2, rue de Bordeaux, 44800 Saint-Herblain.
Il y a lieu de lire : « M. Naim Jazzar demeurant 1, square de Carélie, 35200 Rennes », et non pas : « M. Naim Jazzar demeurant 2 rue de Bordeaux, 44800 Saint-Herblain ».

LDDC GESTION
GESTION D'ENTREPRISE | DOMICILIATION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24 septembre 2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Limpieza.
Objet social : ménage et repassage à domicile chez les particuliers.
Siège social : 1, rue du Docteur-Van-Der Stappen, 44100 Nantes.
Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme Espinoza Hamadi Myriam, demeurant 1, rue du Docteur Van Der Stappen, 44100 Nantes.
Immatriculation au RCS de Nantes.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 30 septembre 2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Orizon.
Objet social :
- l'acquisition, la propriété, la détention, l'administration, la gestion et l'exploitation par location nue ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- l'acquisition de tous terrains, immeubles bâtis ou non bâtis et droits immobiliers ;
- la construction, la rénovation, l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des immeubles appartenant à la société ;
- la mise à disposition gratuite ou onéreuse de tout ou partie des biens sociaux au profit des associés, sous réserve d'une décision des associés définissant les conditions de cette mise à disposition ;
- la souscription de tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et la constitution de toutes garanties ou sûretés réelles sur les biens de la Société ;
- exceptionnellement, la vente des immeubles devenus inutiles à la Société, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;
- et, plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la Société.

Siège social : 10, avenue de la Baule, 44500 La Baule.
Capital : 2 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Saint-Nazaire.
Cogérance : M. Hervé Freland, demeurant 10, avenue de Verdun, 44500 La Baule et Mme Cécile Erceau-Freland, demeurant 10, avenue de Verdun, 44500 La Baule.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leur descendants.

Hervé Freland & Cécile ERCEAU-FRELAND.

Régime matrimonial

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thierry Tesson, notaire associé de la société par actions simplifiée "Not'Atlantique Notaires Associés" dont le siège social est à La Rochelle (Charente-Maritime), 133, boulevard André-Sautel, titulaire d'un office notarial à Saint-Nazaire (Loire Atlantique), 50, avenue du Général-de-Gaulle, avec bureau annexe à Montoir-de-Bretagne, CRPCEN 44088, le 23 septembre 2026, a été régularisé un acte contenant aménagement de régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput entre : M. Gérard Jean Aurifeuille, retraité, et Mme Jannie Marie Cornai, retraitée, demeurant ensemble à Saint-Nazaire (44600), 11, route du Cormier. Monsieur est né à Rodez (12000), le 22 août 1949, Madame est née à Nantes (44000), le 28 juin 1953. Mariés à la mairie de Blère (37150), le 27 septembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

ouest-france

Société Ouest-France,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil, 35000 Rennes.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, MM. Olivier Porte, Frédéric Aubry.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard, Benoît Le Goaziou,
Société d'Investissements et de Participations (SIPA) représentée par M. Fabrice Bakhouche,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Société Ouest-France
- 10, rue du Breil - 35000 RENNES
- rue de la Guillauderie
44118 LA CHEVROLIERE.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 99,60 %.

PEFC 10-31-3502

Tirage du jeudi 1er octobre 2026 :
411 607

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502